

Jetés sans préavis : les scribes sont en colère

COMMUNAUTÉ La CSC dénonce le sort réservé au personnel du parlement francophone

La tension persiste entre le parlement de la Communauté française et les « petites mains » qui, depuis des années, retranscrivaient ses débats.

Ces scribes sont une trentaine (34 exactement). Ils couchent sur papier tout ce qui se dit en commission ou en séance plénière. À la mi-février, ils ont été virés (*Le Soir* du 11 février). Tous. L'assemblée entend comprimer ses coûts (et table, là, sur une économie de 300.000 euros/an). Les comptes rendus seront désormais assurés par du personnel du Sénat – dont les activités ont chuté, depuis la 6^e réforme de l'Etat.

Le hic ? Les personnes travaillant au compte rendu n'ont pas de contrat de travail. Elles sont considérées comme des « travailleurs occasionnels ». Elles ont donc été jetées sans un rond d'indemnité.

Les travailleurs visés, eux, font valoir que le parlement se comporte comme un employeur. Que le personnel du compte rendu a des horaires, qu'il effectue des prestations régulières et qu'il reçoit des fiches de paie. Les travailleurs exigent donc (au moins) un préavis. On en est là. Le personnel comptait porter l'affaire en justice. Mais, à ce jour, la décision n'est pas encore prise.

Dernière crispation en date :

les travailleurs attendent avec impatience le salaire dû pour les deux semaines prestées au début février. Ils soupçonnent l'assemblée de vouloir passer ces deux semaines de salaire au bleu. Mais Xavier Baeselen, le greffier du parlement, nous a juré hier que « le travail presté sera payé ».

Il reste le point central du conflit. Il fut un moment question d'accorder une forme de préavis au personnel. « Mais ils ne nous en parlent plus, on n'entend plus rien », constate l'une des personnes concernées.

Là, encore, Xavier Baeselen rassure : « Dès le début, le bureau du parlement a évoqué l'idée d'une indemnité – en moyenne, elle équivaldrait à trois mois. Ce ne sera pas un préavis à proprement parler puisque ces travailleurs sont des travailleurs occasionnels. Le parlement leur versera une indemnité, basée non pas sur le droit du travail, mais sur le code civil : ce sera une indemnité pour réparation d'un dommage subi – le dommage étant l'arrêt de la collaboration. »

Soit. Mais le personnel ne voit rien venir, et s'impatiente. « Tout ça doit se calculer, explique Baeselen. On est en train de finaliser le dossier. »

Le personnel y compte bien. Et il n'est désormais plus seul. La

CSC est désormais sur le coup. Xavier Lorent, secrétaire permanent à la CSC-Services publics, va analyser le dossier des travailleurs du compte rendu, qu'il devrait d'ailleurs rencontrer sous peu. « Les travailleurs me disent qu'ils recevaient une fiche de paie. Dans ce cas, cela veut dire qu'il y avait un contrat de travail, même s'il est tacite. »

En attendant d'en savoir davantage, Xavier Lorent critique vertement le silence des politiques. Il est vrai que, de ce côté-là, c'est motus. Même le président du parlement, Philippe Courard (PS), a refusé de répondre à nos questions, nous renvoyant au greffier de l'assemblée, Xavier Baeselen, lequel, comme fonctionnaire, n'est que l'exécutant d'une décision prise par le politique. Pour Xavier Lorent, ce silence est choquant. « La majorité, à la Communauté française, est composée de deux partis qui se disent progressistes (PS et CDH, NDLR), qui passent leur temps à critiquer la politique antisociale d'un gouvernement fédéral de droite. Et que font-ils dans leur propre jardin ? Allez !... Il y a des drames humains, dans cette affaire, hein : des gens qui perdent leur boulot, qui vont avoir du mal à payer leur loyer, les remboursements... » ■

PIERRE BOUILLON